

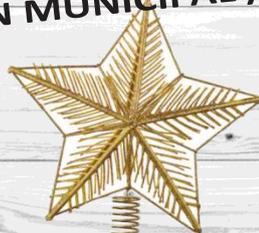


Mayres

Puy-de-Dôme

BULLETIN MUNICIPAL / JANVIER 2021 / N°4

Bonne année



www.mayres63.fr
[facebook.com/commune de mayres 63](https://facebook.com/commune.de.mayres.63)
04 73 72 43 57



« Bonjour à tous

Lors des élections du 15 mars 2020, vous avez choisi vos représentants pour les 6 années à venir. Vous avez accordé une large confiance à notre groupe et nous vous en remercions. C'est une équipe très largement renouvelée qui s'est mise au travail avec beaucoup de détermination dans des conditions très particulières.

Cette année de transition qui s'achève, fut sans précédent sur le plan sanitaire, économique et social. C'est une année presque blanche pour beaucoup de projets de nos associations et bénévoles qui dynamisent notre commune et créent des liens sociaux.

Cette dynamique, beaucoup nous l'envient et nous pouvons en être fiers. Il nous faut maintenant envisager des conditions d'une vie sociale différente et apprendre à vivre avec précautions.

Notre économie nationale est à la peine et nous laisse imaginer de nouvelles baisses des dotations de l'état. Elles auront une forte incidence sur notre budget ce qui nous imposera une attention particulière sur nos dépenses et nos projets. Nous ferons tout notre possible pour faire vivre notre commune de façon harmonieuse et conviviale, ceci avec la participation et la volonté de chacun d'entre vous.

Je tiens personnellement à remercier Patrick GRANGIER, qui pendant ces nombreuses années à la tête de notre commune, a su entreprendre et gérer avec ses équipes de nombreux projets. Il nous laisse à son départ, une commune saine techniquement et financièrement que nous nous efforcerons de faire perdurer.

Pour terminer, j'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter, de la part de nos salariés, du conseil municipal et en mon nom personnel, nos vœux les plus sincères de bonheur et de réussite, à vous, ainsi qu'à vos proches pour cette nouvelle année. »

Stéphane Bonnet

La mairie est ouverte :
le lundi de 9h à 12h
le jeudi de 14h à 17h



Sommaire

L'équipe municipale	2
Le personnel	3
Vie municipale	4-5
Etat civil	5
Cimetière	6
Urbanisme	7
Jeux	8
Ma planète	9-10
Travaux	11-12-13
Budget	14-15
Associations	16-18
Info en +	19
Les bonnes adresses	20-21





L'installation du Conseil Municipal, suite aux élections de mars 2020, s'est déroulée le 28 mai 2020, dans des conditions particulières liées à la crise sanitaire que nous rencontrons actuellement.

Il se compose comme suit :

Derrière : David Gamond, Laurent Grangier, Angéline Bard, Xavier Clémence, Martine Bachellerie, Florian Viallard
Devant : Irène Binne, Marie Leroy (1^{er} adjoint), Stéphane Bonnet (Maire), Florian Magaud (2^{ème} adjoint), Lucie Paulat

COMMISSIONS COMMUNALES

Adressage PAULAT Lucie BINNE Irène BACHELERIE Martine MAGAUD Florian.	Appel d'offres BINNE Irène (T) GRANGIER Laurent (T) LEROY Marie (T) BACHELERIE Martine (S) BARD Angéline (S) GAMOND David (S)
Voirie BONNET Stéphane BINNE Irène CLEMENCE Xavier GAMOND David VIALLARD Florian	Assainissement MAGAUD Florian (T) BONNET Stéphane (T) CLEMENCE Xavier (S) PAULAT Lucie (S)
Bâtiments GAMOND David GRANGIER Laurent MAGAUD Florian PAULAT Lucie	Cimetière LEROY Marie (T) BACHELERIE Martine (T) BARD Angéline (S) MAGAUD Florian (S)
Informatique BARD Angéline (T) CLEMENCE Xavier (T) LEROY Marie (S) MAGAUD Florian (S)	

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Communauté de Communes du Pays d'Arlanc BONNET Stéphane (T) LEROY Marie (S)	Mode opératoire exploitation forestière BONNET Stéphane MAGAUD Florian
Parc Naturel Régional Livradois Forez BINNE Irène	Agricole VIALLARD Florian
Syndicat Intercommunal en Eau Potable du Haut Livradois MAGAUD Florian (T) VIALLARD Florian (T) PAULAT Lucie (S)	Secteur Intercommunal d'Énergie d'Ambert VIALLARD Florian (T) BONNET Stéphane (S)

(T) titulaire – (S) suppléant





LES SECRETAIRES DE MAIRIE



Marie Leroy a quitté ses fonctions de secrétaire de mairie de Mayres en février 2020 (9h hebdomadaire).

Elle exerce maintenant ses fonctions à Saint Sauveur et Saint-Alyre.

Yveline Lascombe est partie à la retraite en octobre 2020 après 5 ans d'exercice dans la commune (9h hebdomadaire).

Alexia Portail a été embauchée en novembre 2019 pour pallier au départ de ces deux agents et assurer le secrétariat pour 18h par semaine.

Elle est également secrétaire au SMGF de Mayres et de Marsac en Livradois.

REMISES DE MEDAILLES.

Le mot de Patrick Grangier :

« Après vingt-cinq ans passés au service de la Commune en tant que secrétaire de mairie, Marie Leroy a fait le choix de changer de poste.

C'est donc avec reconnaissance et émotion que le Conseil Municipal lui a remis le 17 novembre 2019 la médaille d'argent, saluant son travail et son dévouement pour chacun des habitants de Mayres.

L'occasion aussi de présenter Alexia Portail, nouvelle secrétaire, épaulée par Yveline Lascombe, qui a fait valoir son droit au départ à la retraite en octobre 2020.

Marie, Yveline, je tiens à vous remercier toutes deux pour votre sérieux, votre investissement, votre efficacité et votre sens de l'accueil. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler à vos côtés et vous souhaite bonne continuation sur vos chemins respectifs. »



AGENTS TECHNIQUES

Jocelyne BoJczuk est partie à la retraite en février 2020, elle a été remplacée par Bernadette Thoinnet De La Turmelière en mai 2020.

Bernadette assure l'entretien des espaces verts, le ménage et les entrées et sorties de la salle multi-activités et du gîte de Cubelles.





Nouveaux arrivants

Depuis quelques années, notre commune qui était plutôt en déclin démographique, voit sa population augmenter chaque année.

De nombreuses maisons ont trouvé preneur en maisons principales ou secondaires ce qui redonne de la vie à nos villages.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants que nous serions heureux de rencontrer en mairie

Location de la salle des fêtes

Les tarifs de la salle des fêtes ont été révisés en septembre 2020. Les nouveaux montants sont les suivants :

	Associations communales, syndicats locaux	Habitants de la commune	Associations et habitants hors commune	Prêt réunion après un décès	Week end entier	Chauffage du 15 Octobre au 30 Avril	Cautions
SALLE REZ CHAUSSEE	GRATUIT	170 €	220 €	GRATUIT	+ 50 €	+ 50 €	+ 500 € salle + 150 € ménage
SALLE DU SOUS SOL	GRATUIT	90 €	90 €	GRATUIT	+ 50 €	+ 20 €	+ 200 € salle

LOCATION DE MATERIEL (A L'UNITE) :

- o Location de table à la journée : 5€
- o Location de chaise à la journée : 1€

Terrains à construire

Trois terrains à bâtir de **1461 m²**, **1351 m²** et **1405 m²** sont proposés à la vente **viabilisés** (raccordés aux réseaux eaux potable et pluviales, à l'assainissement collectif, EDF et télécom) au prix de **13 € le m²**.

La **vue est exceptionnelle** alors n'hésitez pas à promouvoir notre belle commune et à nous aider à vendre ces terrains.



CONFINEMENT, PERSONNES VULNERABLES OU ISOLEES :

Face à la situation sanitaire actuelle, l'ensemble de l'équipe municipale se tient à **l'écoute et aux côtés des personnes vulnérables et isolées.**

A cette fin, **n'hésitez pas à vous rapprocher** de la mairie si vous rencontrez des difficultés.

MASQUES GRAND PUBLIC :

En mai, la commune a **offert** un masque en tissu aux normes AFNOR réalisé par **Odile PUMAIN** à chaque habitant.

La distribution s'est faite sous enveloppe dans les boîtes aux lettres, avec la participation des membres du conseil municipal.



PANIER GOURMAND :

Chaque année, la municipalité de Mayres invite **les personnes de 60 ans et plus** au traditionnel **repas des anciens.**

Malheureusement, les risques liés à l'épidémie de Covid-19, ont rendu impossible l'organisation d'une telle manifestation regroupant un grand nombre de personnes.

La municipalité a souhaité tout de même rendre hommage aux aînés en leur offrant **un panier gourmand.**

(pour être ayant droit, il faut être inscrit sur la liste électorale et être domicilié 6 mois/an sur la commune)

Etat Civil

QUEL DOCUMENT ET OU ?

DEMANDE DE PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITE :



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de stations biométriques. Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer et de vous préenregistrer sur ANTS.fr.

Mairie Ambert : 04 73 82 07 60

PERMIS DE CONDUIRE, CERTIFICAT D'IMMATRICULATION, CESSION DE VEHICULE, CHANGEMENT D'ADRESSE, DE TITULAIRE :



Rendez-vous sur ANTS.fr (quelques explications sont fournies sur le site demarches.interieur.gouv.fr). En cas de problèmes rencontrés, téléphonez au 3400. Tutoriel et explications disponibles en Mairie

INSCRIPTION OU RADIATION DE LA LISTE ELECTORALE :



Rendez-vous en Mairie ou sur le site www.service-public.fr.

Avec le Répertoire Electoral Unique mis en place en 2019, les inscriptions et radiations peuvent se faire tout au long de l'année.

Attention aux délais les années électorales !

RECENSEMENT MILITAIRE :

Tous les jeunes Français, garçons et filles nés après 2004, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Documents à fournir : pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

La mairie, remettra alors au jeune une attestation de recensement.

Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

**BIENTÔT 16 ANS !
RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE**



www.defense.gouv.fr/jdc



DEFENSE
.GOUV

MARIAGES : Tous nos vœux de bonheur



Alain SAVINEL et Sandra THOMAS le 4 juin 2016

Florian VIALARD et Noémie MAQUIN le 17 septembre 2016

Michel CECCHI et Lise TURQUET le 14 septembre 2019

NAISSANCES :

La mairie félicite chaleureusement



Shana MONEYRON née au Puy en Velay le 9 janvier 2016

Louna PORTAIL née au Puy en Velay le 28 juin 2016

Hugo Grangier né à Thiers le 2 juillet 2017

Evana PORTAIL née au Puy en Velay le 20 septembre 2018

Ethan GAMOND né au Puy en Velay le 2 novembre 2018

Lucas GRANGIER né au Puy en Velay le 28 septembre 2020

DÉCÈS : La mairie

présente toutes ses condoléances aux familles



Jeanne DEMUR veuve LAGRIFOLLE à Ambert le 30 juillet 2016, 94 ans

Irène DUC veuve DESRUES à Mayres le 9 juillet 2016, 81 ans

Josiane LONGIN veuve MERCIER à Arlanc le 1er janvier 2017, 90 ans

Paulette BAYLOT veuve MAGNET à Bonneval le 13 mai 2017, 97 ans

Eugénie VIALARD veuve VIALARD à Ambert le 3 juillet 2017, 90 ans

Lucienne PELARDY veuve PAUROUX à Viverols le 15 avril 2018, 89 ans

Roland MONIER à Ceyrat le 21 juin 2018, 85 ans

Guy DUCAT à Mayres le 12 juin 2019, 57 ans

Jocelyne PISSAVIN à Thiers le 22 août 2019, 53 ans

Odette VERNIERE épouse SIBAUD à Ambert le 17 janvier 2020, 83 ans

Georgette PUMAIN veuve PUMAIN à Arlanc le 5 février 2020, 97 ans

CIMETIERE

Columbarium

Les travaux d'installation du columbarium et du jardin du souvenir sont à présent terminés.

Un règlement a été établi et voté en conseil municipal en 2017.

Le columbarium est divisé en **six cases** destinées à recevoir uniquement des **urnes cinéraires**.

Chaque case pourra recevoir de une à deux urnes cinéraires selon le modèle.

Les cases sont concédées au tarif de **cinq cents euros** exigibles au moment de l'acquisition, pour une durée de **trente ans** à compter de cette date.

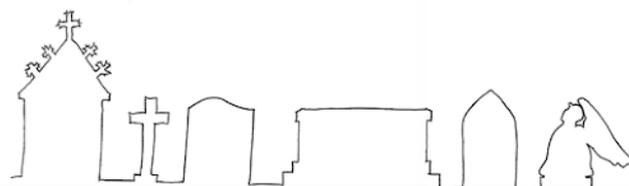
A ce jour trois cases sont disponibles, cependant le columbarium sera amené à évoluer en fonction des demandes. (De nouvelles cases seront ajoutées si nécessaire)

Jardin du souvenir

Le jardin du souvenir est situé au même endroit que le columbarium. Il permet la **dispersion des cendres** des personnes qui en manifestent la volonté sur autorisation du Maire.

Les portes du cimetière ont aussi été **repeintes** par notre agent communal.

Des devis sont en cours d'établissement pour refaire les allés du cimetière.



AVANT



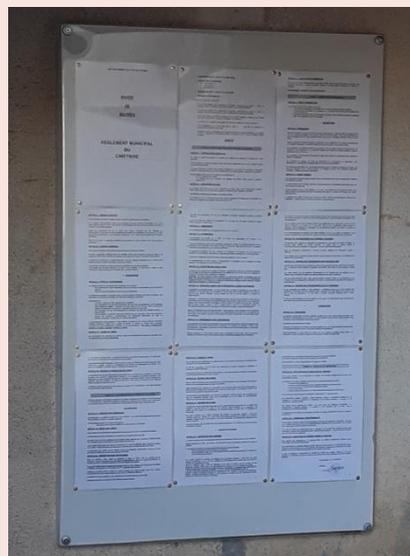
APRES

REGLEMENT DU CIMETIERE :

Depuis le printemps 2017, un règlement du cimetière est mis en place.

Celui-ci est affiché vers le robinet dans le nouveau cimetière.

Il est également consultable en mairie.





Je souhaite faire des travaux, quel imprimé dois-je remplir ?

Le certificat d'urbanisme (CU)

Il en existe deux types :

- **Le certificat d'information** : Il renseigne sur les règles d'urbanisme applicables au terrain les servitudes qui y sont applicables ainsi que les taxes et participations liées au terrain.

Le certificat opérationnel : en plus d'indiquer les mêmes éléments que le certificat d'information, il précise si l'opération demandée est réalisable et indique la présence et l'état des équipements (électricité, réseaux d'eaux, voirie,...).

De plus, une réponse à un certificat opérationnel permet de fixer les règles d'urbanisme et les taxes pendant une durée de 18 mois.

La déclaration préalable de travaux (DP)

Elle est **obligatoire** pour les constructions nouvelles dont la surface de plancher ou emprise au sol **est > 5 m² et < 20 m²** même sans fondation, et pour toutes **modifications extérieures** (ouvertures, toiture, modification de façade, clôture...).

Les constructions inférieures à 5 m² n'ont pas besoin d'autorisation, mais elles doivent cependant être conformes aux règles applicables sur la commune.

Le permis de construire (PC)

Il est **obligatoire** pour toutes constructions de maison individuelle sur un terrain nu. Tous travaux de construction d'agrandissement, d'extension, de surélévation, d'aménagement de combles avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol **supérieure ou égale à 20 m²**.

DISPENSES



- Constructions nouvelles d'une hauteur < 12 m et d'une surface < 5 m²,
 - Piscine < 10 m²,
- Mur (autre que clôture) < 2 m de hauteur,
- Construction temporaire < 3 mois,
 - Terrasse < 0.60 m de hauteur,
 - Réfection de toiture identique à l'existant.

SANCTIONS

- **amende** de 1200 € à 6000 € par m² de surface de plancher construite
 - en cas de récidive, 6 mois d'emprisonnement ;
 - pour les personnes morales, l'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou l'exclusion des marchés publics ;
- obligation de **mise en conformité** ou de **démolition** des travaux irréguliers.

L'urbanisme est l'un des domaines majeurs qui ont été décentralisés aux communes en 1983.

Depuis lors, communes et groupements disposent de la **compétence de principe** en matière de documents d'urbanisme, d'aménagement urbain (ZAC et droits de préemption) ainsi que de permis de construire et d'autorisations et d'actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol.

Notre Commune est soumise au « RNU » : règlement national d'urbanisme.

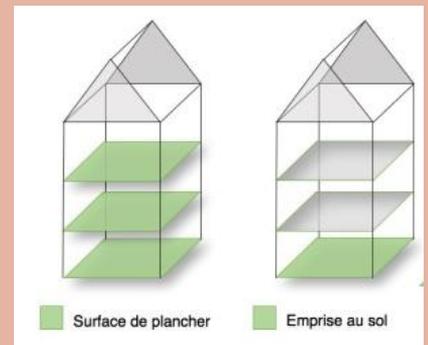


- Qu'est-ce qu'une surface de plancher ?

Une surface de plancher se calcule, par étage, à l'intérieur des murs.

- Qu'est-ce qu'une emprise au sol ?

C'est la **projection verticale** d'un bâtiment au sol (vue aérienne)



Les imprimés sont disponibles sur service-public.fr



SUDOKU

		6				8
3			9	8		
					4	5
2			3			4
	7			9		
4	9			1	5	6
1						8
5			1			
6	3					

Jeu des 7 erreurs



REBUS DICTON



1



2



3



4



5



6



7



8

Devinez quel conseil se cache derrière ces photos d'enfants.

Bornes « le relais »

Les bornes « Le relais » que l'on peut trouver en déchetterie ou sur les parkings de certains grands magasins... permettent de récupérer des vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie... (à déposer en petits sacs fermés).

Ne pas déposer de linge souillé ou trop usé !!!

Donner plutôt que jeter !!!

La « ressourcerie », association d'insertion qui collecte tout objet et matériau pouvant encore servir mais dont nous n'avons plus l'utilité (meubles, jouets...)

Gobelets réutilisables

La vaisselle jetable en plastique est interdite à la vente depuis le 1er Janvier 2020. La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez propose des gobelets (18 et 33 cl) à prêter ou à acheter. Se renseigner au 04.73.82.76.91

Couches lavables

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez propose des couches lavables adaptées au poids du bébé. **Possibilité de tester gratuitement pendant un mois.** Se renseigner au 04.73.82.76.91.



CONSIGNES DE TRI :

Il est nécessaire que chaque concitoyen fasse le tri sélectif afin de limiter l'augmentation des taxes d'ordures ménagères.

A noter que les gravats, déchets d'artisans (seaux de peinture...), animaux morts ou viscères doivent être emmenés en déchetterie et non déposés dans les ordures ménagères.

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI



HORAIRES DECHETERIE ARLANC (derrière le cimetière)

04.73.95.17.22



Lundi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Mardi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h

Vendredi : 8h30- 12h et 13h30 - 17h30

Samedi : 8h30- 12h et 13h30 - 17h30

NON AU BRULAGE DES DECHETS VERTS !



L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne **160 kg de déchets verts** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûlent**, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, bien que cette **pratique soit interdite** depuis de nombreuses années.

Des solutions alternatives individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement et simples à mettre en œuvre existent pourtant tels que le compostage, le paillage ou encore l'apport en déchèterie.

Cette pratique est passible d'une contravention de 450 €.

« Le traitement des déchets verts = une charge et un coût importants pour les collectivités.

Par exemple, sur le territoire du VALTOM (Puy-de-Dôme et nord de la Haute-Loire) (690 000 hab) :

- 45 000 tonnes / an,
- 2.75 M € / an,



LE COMPOSTAGE ... POUR QUOI FAIRE ?



Des explications sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes Ambert Livradois (CCALF) : ambertlivradoisforez.fr

En 2018 dans une démarche écologique, la Commune a contacté la Communauté de Communes pour installer **trois composteurs** derrière les logements communaux du Bourg. Cela permet aux habitants du Bourg notamment, de recycler leurs déchets verts.

Ils sont ouverts à **TOUS**.

Le compost peut être ensuite récupéré gratuitement par chaque personne qui le souhaite.

Chacun peut composter ses déchets verts !

Pour cela, la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) propose deux possibilités aux usagers :

- Une **mise à disposition gratuite** à l'issue d'une courte formation d'utilisation par le service Déchets ALF qui reste propriétaire du composteur.
- L'**acquisition personnelle** d'un composteur (300 ou 600 litres, en bois ou plastique) pour **35 ou 39 €**.

ÇA SERT A QUOI ?

- Pour **nourrir et enrichir** son sol gratuitement : le compost dynamise l'activité biologique du sol
- Pour donner une **seconde vie à ses déchets** et participer ainsi concrètement à la réduction des gaz à effet de serre ;
- Pour **réduire les coûts** d'élimination des ordures ménagères en réduisant la part des déchets à transporter et à traiter.

L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX



La Commune de Mayres a rendu ses bâtiments communaux accessibles à tous !

Une place pour les personnes à mobilité réduite (PMR) a été délimitée sur la place du Bourg desservant ainsi l'église et la Mairie, devant la salle multi-activités (devant les cuisines) et entre le local chasseur et la salle multi-activités du bas.

Un cheminement en enrobé a également été créé afin d'une part de faciliter l'accès au bâtiment et d'autre part, pour limiter les salissures dues aux intempéries !

Une rampe et des nez de marches ont été installés à l'escalier d'accès à la Mairie.



Ces travaux réalisés par l'Entreprise Colas, se sont élevés à **5 988 € TTC**. La Commune a obtenu une subvention de l'Etat de **1 497 €**.



Salle multi-activités devant les cuisines en haut



Cheminement vers la salle multi-activités en bas



TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie pour l'année 2019

Ils ont été effectués par l'Entreprise **Colas** pour un montant de **26 572.20 € TTC**. Ainsi les voies communales entre **Mayres et le Besset** (vers la station d'épuration) et dans le **village de Rouayres** ont été rénovées.



Route entre Mayres et le Besset (vers la station)

Les travaux de voirie pour l'année 2020



L'Entreprise **Eurovia** a effectué les travaux de voirie pour cette année.

Coût total pour la Commune : **28 757.88 € TTC**. L'Etat nous a versé une subvention de 7 189.47 € et le Département 5 931.31 €.

Cela a permis de restaurer les routes du **Montel**, entre le **Procureur** et **Le Montel** ainsi que dans les villages de **Coupat** et **La Trénardie** !



Travaux cuisine salle multi-activités

TRAVAUX CUISINE



En 2019 la Commune a décidé d'aménager la salle multi-activités du bas. En effet, des particuliers et des associations louent notre petite salle et il convenait de l'équiper pour une utilisation optimale.

Des bénévoles ont donc donné de leur temps pour aménager cette pièce à moindre coût pour la collectivité. Le **mobilier de cuisine** et l'**électroménager** ont été achetés par la Commune à Bricomarché pour la somme de **1 680 € TTC**. Stéphane Coche, menuisier de formation nous a effectué le montage aidé par Patrick Grangier, Stéphane Bonnet, Florian Magaud, Clément Grangier et Marie Leroy.

Un grand merci à ces bénévoles !!!

PASSAGE AUX LEDS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Suite à une étude auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) effectuée en 2019, la Commune de Mayres a installé des **luminaires Leds** sur l'ensemble de la commune. Cet investissement va permettre une **économie** de consommation électrique importante et un **retour sur investissement** rapide.

Des réglages sur l'intensité de la lumière sont en cours.

L'éclairage a une teinte blanche, ce qui peut donner l'impression que les lampadaires éclairent plus.

L'éclairage public en LED est un investissement **rentable** pour les communes car :

- la durée de vie des ampoules 30 000 heures, contre 1 000 heures pour l'éclairage classique.
- une ampoule LED consomme 6 fois moins qu'une ancienne.
- le remplacement des ampoules moins fréquent.
- un geste pour la planète car une collecte et un recyclage est possible des ampoules usagées (ne contiennent pas de mercure).

Le coût de ces travaux s'est élevé à **41 000 € HT** payable sur deux années. La participation communale est de **50 %** (soit **20 512 €** écotaxe comprise) Les 50 % restants et la TVA sont à la charge du SIEG.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES : L'ADRESSAGE



Qu'est-ce que l'adressage ?

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer **d'adresses normées** sur la commune. Il s'agit de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et à la numérotation de **tous les bâtis**.

Pourquoi réaliser un adressage ?

Afin de **faciliter** les recherches d'adresses, les livraisons, l'intervention des **services de secours** ou encore pour raccorder dans l'avenir chaque foyer à la **fibres optique**, la dénomination et la numérotation des voies communales est devenue une **nécessité**.

La commune a lancé le projet d'adressage en juin 2020.

La Commune a créé la commission communale « adressage », ainsi que sa composition à savoir, **Mmes Paulat Lucie, Binne Irène, Bachelerie Martine, M. Magaud Florian**.

Des réunions de préparation entre les membres de la commission sont en cours.

La mise en place des panneaux de rue et la distribution des numéros se feront par la Commune.

Une réunion publique de synthèse des études sera organisée, avant la décision du conseil municipal et la mise en œuvre opérationnelle.

BUDGET

Le budget communal comprend 2 sections : le fonctionnement (dépenses et recettes courantes de l'année) et l'investissement (travaux, acquisitions ponctuelles, subventions...).

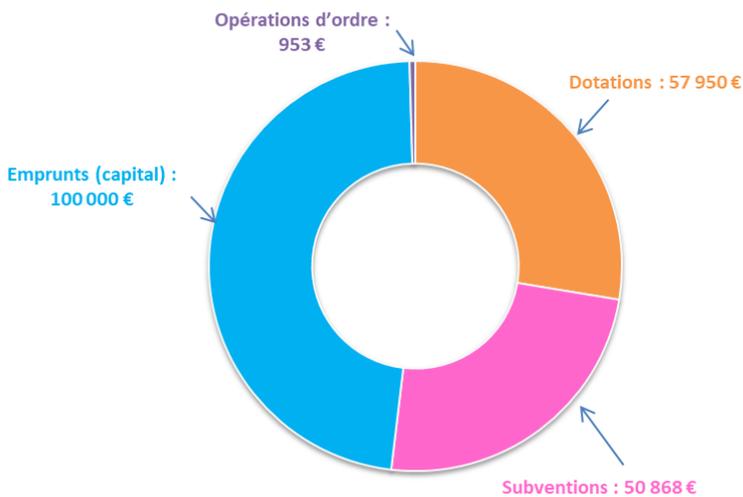
Chaque section regroupe des dépenses et des recettes.



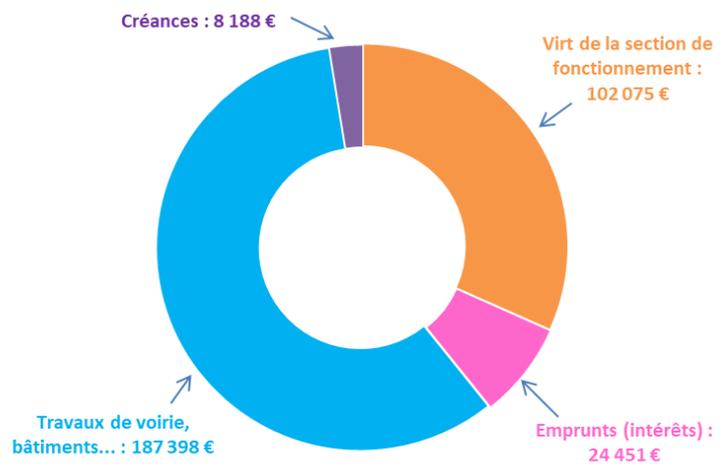
Comprendre le budget, pour plus de transparence

SECTION INVESTISSEMENT

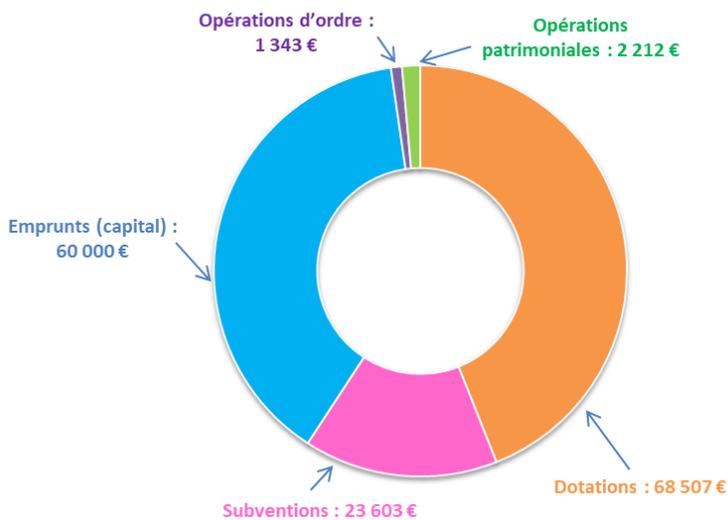
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018



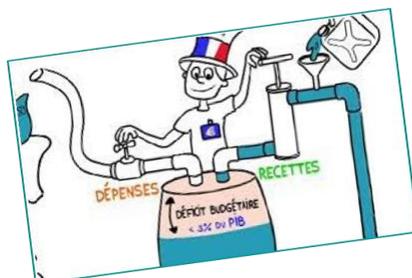
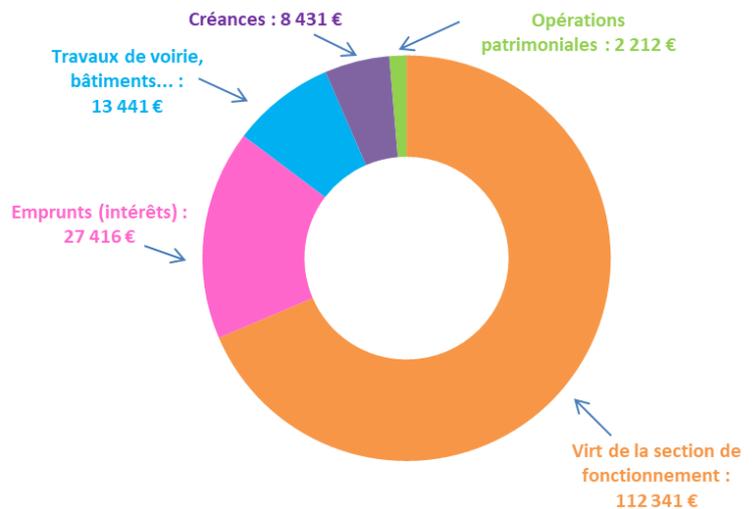
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

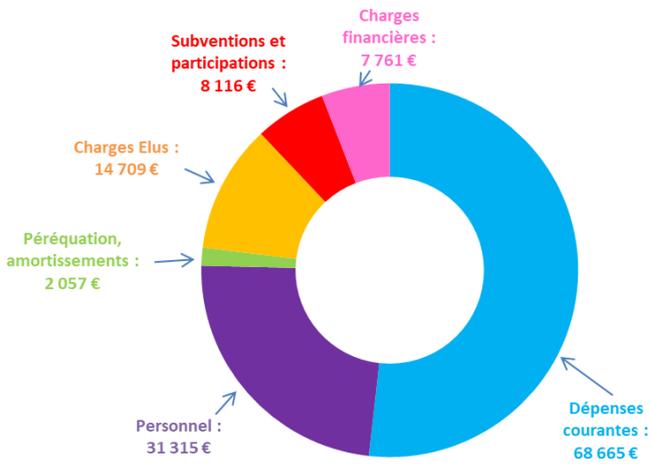


DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

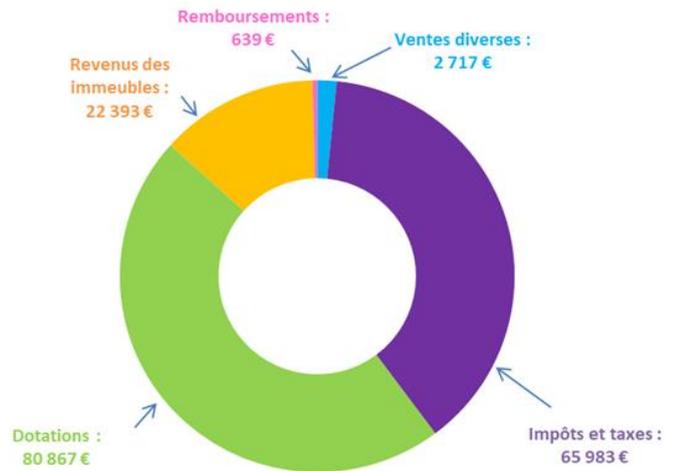


SECTION FONCTIONNEMENT

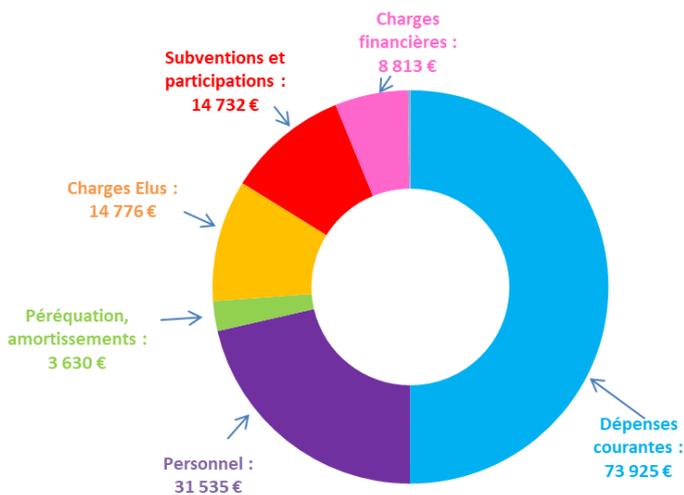
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018



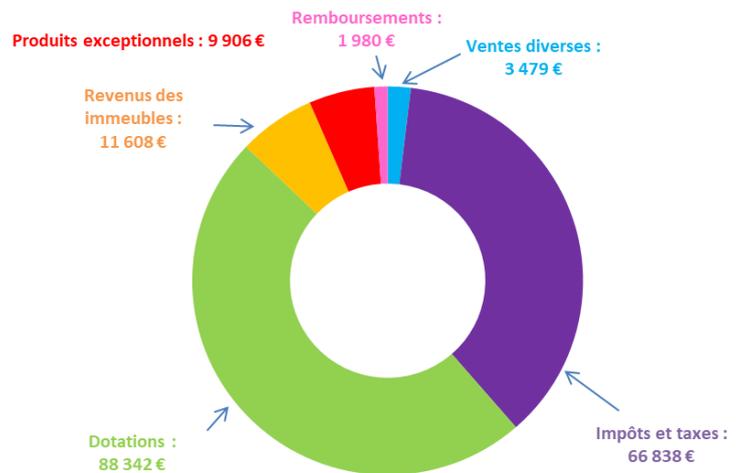
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019



Quelques chiffres clés

0 %

d'augmentation des taux d'imposition depuis 2015

509 €

dépenses d'équipement par habitant en moyenne depuis 2012

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

ADMR :	170.00 €	Club des sapins :	250.00 €
Association des chasseurs :	150.00 €	AGPA :	25.00 €
Comité des fêtes :	350.00 €	Pompiers d'Ar lanc :	100.00 €
Croix rouge :	50.00 €	Resto du cœur :	50.00 €
Donneurs de sang :	80.00 €	CLIC :	25.00 €
Ligue contre le cancer :	80.00 €	LAASSI :	120.00 €

LE MOT DU PRESIDENT DU COMITE DES FETES :

« Le comité des fêtes de MAYRES est un organisateur de manifestations, **repas, fêtes, lotos, spectacles de Noël et de soirées** sympas dans la commune.

Ces manifestations sont à découvrir sur sa **page Facebook**.

C'est avant tout une équipe de femmes et d'hommes **bénévoles** qui a pour volonté d'animer et de divertir notre village.

Notre bureau a été réélu le 3 juillet 2020 :

- Président : Magaud Florian
- Vice-président : Bachelierie Martine
- Trésorier: Gamond David
- Trésorier adjoint : Portail Alexia
- Secrétaire : Faron Sylviane
- Secrétaire : Grangier Clément

Et les Membres.....

Calendrier pour 2021 :

Moules frites : le 14 Juillet 2021

Repas de la fête patronale : Septembre 2021

Loto : Octobre 2021

Spectacle de Noël : décembre 2021

Il est possible de contribuer bénévolement à la vie de notre village, dans la bonne humeur, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. »



Florian Magaud

voyage



loto



noel



noel



intervillage



Repas

ASSOCIATION DES CHASSEURS



L'association des chasseurs de Mayres a pour Président Alain Savinel, François Magaud vice-président, Ludovic Fournier secrétaire, Laurent Grangier trésorier.

Les chasseurs font part de leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.



LE CLUB DES SAPINS

Le mot de la présidente du Club des Sapins :



« L'année 2020 avait pourtant bien débuté pour le club des sapins.

Comme tous les ans, le 9 janvier nous avons dégusté **la galette**. Puis au mois de mars tout s'est arrêté, plus de réunion, plus de repas au restaurant ou à la salle, oublié le projet de voyage d'une journée.

A la place du traditionnel repas de fin d'année les membres du club se sont vu offrir des chocolats ainsi que la carte d'adhérent pour 2021.

Pour l'instant il est impossible d'établir un calendrier pour l'année à venir.

Dès que la situation le permettra nous reprendrons nos activités. Si des personnes souhaitent se joindre au club pour passer des moments conviviaux elles seront les bienvenues. »

Annie Clemence



LES AMIS DE NOTRE DAME DE LA ROCHE



L'association "Les Amis de Notre Dame de la Roche" présente depuis 1996 continue année après année, grâce à tous les bénévoles, l'entretien de la chapelle et du site appelé « le désert de Mayres »

Elle assure également l'ouverture de la chapelle.

Au mois de juillet un groupe de guides aînées scouts a fait halte à Mayres pour une nuit et confier leur pèlerinage à pieds d'Ambert au Puy en Velay à Notre Dame de la Roche.

Le train touristique AGRIVAP, à chaque arrêt, permet aux touristes de découvrir et visiter ce lieu magnifique.

Chaque année, l'association prend en charge l'organisation du pèlerinage, qui a lieu le dimanche approchant le 8 Septembre, fête de la Nativité de Notre Dame.

Cette année 2020, le 6 septembre, avec un protocole sanitaire exceptionnel, le pèlerinage à Notre Dame de la Roche rassemblait toute la paroisse pour accueillir notre nouveau curé le Père Alain CROZE.

Seule la journée du dimanche a été maintenue, la célébration dans la prairie permettait un rassemblement priant, joyeux et festif dans notre commune de Mayres.

Jean-Bernard CLEMENCE
Président



SOLUTIONS DES JEUX

Jeu des 7 erreurs



Sudoku

9	4	6	1	5	2	7	8	3
7	3	5	4	9	8	2	6	1
8	1	2	7	6	3	4	5	9
6	2	1	8	3	5	9	4	7
3	5	7	6	4	9	8	1	2
4	8	9	2	7	1	5	3	6
1	9	3	5	2	4	6	7	8
5	7	8	9	1	6	3	2	4
2	6	4	3	8	7	1	9	5

Rébus

« La France c'est l'Auvergne avec de la terre autour »

Qui est qui ?

- | | |
|--------------------|------------------------|
| 1 – Irène Binne | 2 – Marie Leroy |
| 3 – Florian Magaud | 4 – Stéphane Bonnet |
| 5 – Angeline Bard | 6 – Martine Bachelerie |
| 7 – Lucie Paulat | 8 – Xavier Clemence |

REMBOURSEMENT DES TRANSPORTS

SCOLAIRES :

La Commune rembourse les dépenses de transports scolaires de l'année en cours pour les élèves scolarisés à Arlanc.

Les parents doivent présenter la facture originale ainsi qu'un justificatif de paiement au secrétariat de mairie de Mayres pour pouvoir prétendre au remboursement.



AVANT TOUTE EXPLOITATION

FORESTIERE :



Une déclaration doit être **impérativement** déposée en Mairie au minimum 1 mois avant l'exploitation.

Merci de nous signaler les exploitations en cours afin de nous permettre d'effectuer un contrôle !!!
Il est normal que les débardeurs qui détériorent les chemins payent la remise en état.

Ce n'est pas aux contribuables de payer pour eux !!!

DEVENEZ ACTEUR INITIEZ VOUS AUX PREMIERS SECOURS

Il y a des gestes qui sauvent



APPELER



MASSER



DEFIBRILLER



STOPPER UNE
HEMORRAGIE



ADMR d'Arlanc : Aide à domicile

Association de service à domicile pour les personnes âgées (entretien du logement, préparation des repas, aide à la toilette)

41 Route de Beurrières 63220 Arlanc
Tél : 04.73.72.69.23
admr.arlanc@wanadoo.fr



Besoin de faire vidanger votre fosse septique :



Service du SPANC - Tél : 04.73.82.76.95

Un problème sur le réseau d'eau potable :



SIAEP – Tél : 04.73.95.12.96

Portage de repas à domicile

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose un service de portage de repas froids à domicile

Les critères pour en bénéficier

- Avoir 65 ans ou plus
- Ou être en situation de handicap
- Ou à l'issue d'une hospitalisation avec une immobilisation temporaire



La fréquence des livraisons

- 1 ou 2 repas livrés le lundi après-midi, mercredi après-midi et vendredi après-midi. Pas de livraison les jours fériés (possibilité de livraison la veille hors-week-end).

Inscription

Les inscriptions se font auprès du service « solidarité » de ma communauté de communes : 06 85 91 70 57 / 04 73 82 07 60 ou sur place dans les locaux du CIAS

Bilupo Arlanc :



La Bilupo, service culturel destiné à toute la population a pour vocation de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information, à la formation et à la documentation des publics. Horaires : lundi 9h-12h, mardi 16h-18h30, mercredi 9h-12h / 14h30-18h30, jeudi 16h-18h30, samedi 9h-12h.

51 ROUTE NATIONALE 63220 ARLANC
Tél : 04.73.95.08.84

Lilominots à Ambert :



Lilominots c'est des temps d'échanges, de partages et de rencontres, pour sortir de chez soi, prendre du temps pour soi avec son enfant dans un lieu convivial, anonyme et respectueux de la parole et de l'individu.

Lilominots permet en outre aux jeunes enfants de se socialiser dans un contexte rassurant, puisqu'en présence de leurs parents, et aux parents de rompre l'isolement social, géographique et familial.

L'Appart - 22 avenue du 11 novembre
Ambert
Tél : 06.95.28.91.65

CLIC Livradois Forez



Le CLIC est un lieu unique d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées et de leur entourage.

Du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00. Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

13 Boulevard de l'Europe 63600 Ambert.
Tél : 04.73.82.96.67



MOBILITE

Bus des montagnes



Ce service permet aux populations les plus retirées de se rendre aux marchés locaux et à des événements ponctuels.

- **Jour de circulation et destination** : Lundi matin - Marché d'Arlanc
- **Tarifs** : Aller simple : 4,00€ – Aller/retour : 5,50€
- **Réservation** : Transport SCHMITT au 04 71 02 17 30
- **Règlement de la prestation** : Règlement au chauffeur Chèques Mobiplus acceptés



Covoiturage

Mov'ici Auvergne-Rhône-Alpes est une plateforme régionale de **covoiturage facile et sans frais** ! Accessible sur internet ou via l'application mobile, elle permet la mise en relation des usagers désireux de partager leur trajet.

www.movici.auvergnerhonealpes.fr

Mobiplus

MobiPlus est un dispositif proposé par le Conseil départemental pour faciliter les déplacements des **personnes de plus de 75 ans**, des **bénéficiaires du RSA** et des **personnes de moins de 26 ans accompagnées par une mission locale**. Se présentant sous forme de chéquier, il se veut complémentaire du Bus des Montagnes et du réseau interurbain.

Tél : 04 73 42 35 71 ou mobiplus@puy-de-dome.fr



Maison des Services Au Public (MSAP)

La MSAP est une structure d'accueil de proximité qui propose les services suivants :

- Accès internet : wifi, ordinateur
- Reprographie : photocopies, scan
- Accompagnement aux démarches administratives en ligne (carte grise, déclaration d'impôt, permis de conduire, CAF, etc.)
- Informations sur l'habitat, les logements, le transport, le covoiturage, etc.
- Diverses informations locales

Ouverture : lundi, mardi et vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

51, Route Nationale, 63220 ARLANC

Tél : 04.73.95.08.99

msap.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

Le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)

La communauté de communes Ambert Livradois Forez travaille avec des partenaires qui accompagnent les propriétaires et futurs propriétaires dans leurs projets de construction ou de réhabilitation.

Avant tout projet, venez rencontrer un **architecte conseiller**, il vous **conseillera gratuitement dans vos démarches**. Il vous donnera les pistes qui vous permettront d'habiter mieux, hors de tout acte marchand, car le CAUE n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre.

Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie
129 avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 42 21 20 – Fax 04 73 93 27 64 –
contact@caue63.com – www.caue63.com

☎ 15

SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

☎ 17

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

☎ 18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

☎ 112

NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

☎ 3117

Pour signaler **par téléphone** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

☎ 39 19

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

☎ 119

Numéro d'urgence dédié aux **enfants en danger**, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31 117

Pour signaler **par SMS** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

☎ 115

Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

☎ 116 000

Numéro d'urgence en cas de **disparition d'enfants**, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.



Janvier

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		